



Je veux me former pour devenir maître d'apprentissage

Référence : ACC15

Thématique : Emploi, apprentissage

Notre engagement

À l'issue de ces deux journées destinées aux tuteurs accueillant des apprentis, vous saurez comment vous positionner en tant que tuteur, accompagner votre apprenti et lui transmettre vos savoir-faire. Préparez-vous à gérer, former et évaluer un jeune.

Notre offre

Jour 1 -

Identifier la fonction de Maître d'Apprentissage et préparer l'arrivée de(s) apprenant(s).

- Rappel de la réglementation en lien avec la prise en charge de tout apprenant en contrat d'alternance.
- Les grandes missions du tuteur – Définir le rôle et les responsabilités du tuteur.
- La mise en œuvre de l'alternance – Repérer les objectifs de la formation – Communiquer pour un partenariat efficace Apprenant, CFA et Entreprise.
- Le recrutement de l'apprenant – définir le poste à pouvoir et le profil recherché – Savoir conduire un entretien de recrutement.

Jour 2 -

Transmettre son savoir

- L'accueil de l'apprenant – Identifier les grandes caractéristiques du public accueilli, adolescent ou adulte.
- le suivi et l'accompagnement de l'apprenant – Repérer les progrès et les difficultés,
- La formation de l'apprenant – Adapter le programme de formation en fonction des acquis de l'apprenant – Organiser, préparer et guider les activités,
- L'évaluation – Evaluer la progression en lien avec les critères professionnels du diplôme ou titre préparé et avec le CFA.

Les + de cette formation

- Atelier participatif en groupe restreint (12 personnes maximum),
- Apports théoriques et méthodologiques,
- Outils et supports pédagogiques, partage d'expériences, exercices pratiques,
- Évaluation et remise d'une attestation de formation.

Public concerné et lieu de la formation

- chef d'entreprise ou salarié tuteur d'apprenti.
- au sein de chaque délégation de votre CMA.
- dates de stages établie par semestre : renseignez vous auprès de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Tarif

- Gratuit pour le chef d'entreprise
- 280 euros pour le salarié tuteur (possibilité de prise en charge par votre OPCO, renseignez-vous)

Délivré par:

- 58 - Nevers : Délégation de Nevers 9 Rue Romain Baron, CS 80040 - 58027 NEVERS Cedex
- 89 - Auxerre : Délégation de l'Yonne 56-58 rue du Moulin du Président - BP 337 - 89005 AUXERRE Cedex
- 21 - Dijon : Délégation Côte-d'Or 65-69 rue Daubenton - BP 37451 - 21074 DIJON Cedex
- 71 - Chalon-sur-Saône : Délégation de Saône-et-Loire - Centre d'affaires du Pont Jean Richard - 1 avenue de Verdun - 71103 CHALON S/S Cedex
- 21 - Montbard (Antenne) : 14 avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny - 21500 MONTBARD

Tarifs:

- Dirigeant - gratuit
- Salarié - 280 euros